

RÉPUBLIQUE DU CONGO
AGENCE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE



**MODÈLE DE MATRICE D'ÉVALUATION ET
D'ATTÉNUATION DES RISQUES**

Réf. : D–DSA–8090–AGA

	Nom	Fonction	Date	Visa
Rédaction	OYOUBA Auguy Marise	Cheffe de bureau Normes des aérodromes	01/09/2025	
Vérification	KONZIKINGUI Brice Nicaise	Chef de service normes et sécurité des aérodromes	01/09/2025	
	MOTOLY Arcadius Michel	Directeur de la Sécurité Aérienne	02/09/2025	
Validation	MAKAYA BATCHI Roméo Boris	Responsable Qualité	03/09/2025	
Approbation	DZOTA Serge Florent	Directeur Général de l'ANAC	03/09/2025	

Édition 01 – Juillet 2017

Niveau de diffusion : ☒ Interne ☒ Externe ☐ Confidentiel

LISTE DE DIFFUSION

N° Copie	Sigle	Destinataire	Format
01	DG	Directeur Général de l'ANAC	P/E
02	DGA	Direction Général Adjoint	P/E
03	CQ	Cellule Qualité	P/E
04	SNSA	Service Normes et Sécurité des Aérodomes	P/E
05	BNA	Bureau Normes des Aérodomes	P/E
06	BSA	Bureau Sécurité des Aérodomes	P/E
07	BAD	Bureau Archives et Documentation	P
08	SNA	Service de la navigation aérienne	P/E
09	AERCO	Direction Générale	P/E
10	ASECNA	Représentation	P/E
11	DIE	Direction des Infrastructures et Equipements	P/E
12	-	Les autres exploitants	P/E
00	DSA	Directeur de la Sécurité Aérienne	P/E
N00		Inspecteurs de supervision de la Sécurité Aérienne AGA	P/E

Observations :

P = Version Papier

E = Version Electronique

N00 = Numéro de la version neutre pour large diffusion

00 = Version originale





**MODÈLE DE MATRICE
D'ÉVALUATION ET
D'ATTÉNUATION DES
RISQUES**

ENREGISTREMENT DES REVISIONS

N° de Révision	Date d'application	Date d'insertion	Émargement	Remarques
01	Septembre 2025	01/09/2025		Mise à jour des références et de la réglementation nationale en vigueur



**MODÈLE DE MATRICE
D'ÉVALUATION ET
D'ATTÉNUATION DES
RISQUES**

Page: LR 4 de 10
Révision : 01
Date: 01/09/2025

LISTE DES RÉFÉRENCES

Référence	Source	Titre	N° Révision	Date de Révision
Doc. 9981	OACI	PANS aérodromes	3 ^e édition	2020
Doc	9859	Manuel de gestion de la sécurité	4 ^e édition	2018

MODÈLE DE MATRICE D'ÉVALUATION ET D'ATTÉNUATION DES RISQUES

Pour évaluer les risques, il convient d'estimer pour chaque risque :

- la probabilité d'occurrence;
- la gravité de ses conséquences.

Pour évaluer la probabilité d'occurrence du risque, il faut identifier l'ensemble de ses causes possibles (d'où la nécessité d'être le plus exhaustif possible dans l'identification des dangers). En effet, travailler sur la probabilité de survenue des causes permet de déterminer la probabilité du risque.

Les niveaux de probabilité sont estimés en prenant en considération l'efficacité des dispositifs déjà existants permettant de réduire l'apparition des causes de chaque événement indésirable.

Pour évaluer la gravité des conséquences du risque, il faut identifier les événements dangereux possibles et leurs conséquences. Parmi ceux-là, il faudra considérer le « pire cas raisonnablement possible ». C'est-à-dire ne pas systématiquement envisager la conséquence extrême pour tous les cas mais prendre en compte la vraisemblance des cas envisagés.

Les niveaux de gravité sont estimés en prenant en considération l'efficacité des dispositifs déjà existants permettant de réduire les conséquences de chaque événement indésirable.

Pour ces deux critères, il est proposé d'utiliser des matrices d'évaluation. Pour se positionner sur chaque échelle (gravité et probabilité), il convient de se baser sur l'expérience de l'organisme et sur des analyses statistiques si elles existent.

Le brainstorming est également un moyen d'y parvenir.

Les matrices proposées pour l'évaluation sont des matrices inspirées de celles de l'OACI (voir ci-après). Les organismes sont libres d'utiliser des matrices différentes pour classer les gravités et les probabilités (en proposant par exemple des valeurs chiffrées) sous réserve que les critères y figure soient pertinents et adaptés à l'organisme.



Gravité de l'occurrence	Signification	Valeur
Catastrophique	-Équipement détruit - Morts multiples	A
Dangereux	- Importante réduction des marges de sécurité, détresse physique ou charge de travail telle qu'il n'est pas sûr que les opérateurs pourront accomplir leur tâche exactement ou complètement - Blessure grave -Dommages majeurs à l'équipement	B
Majeur	-Réduction significative des marges de sécurité, réduction de la capacité des opérateurs de faire face à des conditions d'exploitation, du fait d'une augmentation de la charge de travail ou comme résultat de conditions compromettant leur efficacité -Incident grave -Personnes blessées	C
Mineur	-Nuisance -Limitations de fonctionnement -Application de procédures d'urgence -Incident mineur	D
Négligeable	- pas de conséquences	E

Figure 4 : Tableau de gravité de risque de sécurité

		GRAVITE DU RISQUE				
PROBABILITE DU RISQUE		Catastrophique A	Dangereux B	Majeur C	Mineur D	Négligeable E
Fréquent	5	5A	5B	5C	5D	5E
Occasionnel	4	4A	4B	4C	4D	4E
Eloigné	3	3A	3B	3C	3D	3E
improbable	2	2A	2B	2C	2D	2E
Extrêmement improbable	1	1A	1B	1C	1D	1E

Figure 5 : Tableau de gravité de risque de sécurité

Une fois la gravité et la probabilité définies, le risque peut être évalué. Pour cela, on peut utiliser la matrice d'évaluation des risques (voir matrice OACI proposée ci-après) en entrant les niveaux déterminés de gravité et de probabilité. Le risque est alors placé à l'intersection des deux valeurs. Comme pour les matrices de probabilité et de gravité, l'organisme peut définir ou utiliser une matrice d'évaluation du risque différente sous réserve que celle-ci reste pertinente et adaptée à l'organisme. L'organisme doit utiliser les mêmes matrices pour toutes ses analyses. Les matrices peuvent être modifiées s'il est constaté qu'elles sont inadaptées.

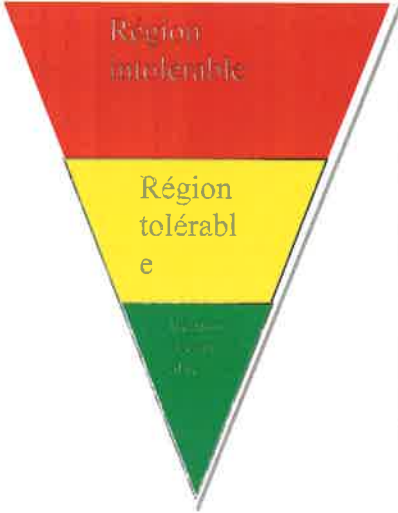
Critères suggérés	Indice de risque de l'évaluation	Critères suggérés
	5A, 5B, 5C, 4A, 4B, 3A	Inacceptable dans les circonstances existantes
	5D, 5E, 4C, 4D, 4E, 3B, 3C, 3D, 2A, 2B, 2C, 1A	Acceptable sur la base d'une atténuation de risque. Peut exiger une décision de la direction
	3E, 2D, 2E, 1B, 1C, 1D, 1E	Acceptable

Figure 6. Matrice d'acceptabilité de risque de sécurité

Lorsque le risque se situe dans la zone rouge ou jaune, l'étape d'atténuation du risque doit être menée.

Toutefois, cette approche statistique ne peut fonctionner que sur les grands risques majeurs identifiés par la communauté aéronautique car elle suppose d'avoir in situ un échantillonnage suffisant.

Pour les risques spécifiques dont il est difficile d'évaluer la probabilité d'occurrence autrement que par appréciation subjective, plusieurs avis seront nécessaires et les méthodes d'atténuation du risque disponibles devront être examinées. Cet exercice doit se nourrir de l'expérience des personnels, des reports et analyses d'événements, des échanges avec d'autres entreprises de même nature, des rapports du BEA, etc.

Le caractère itératif de l'exercice et son application à l'activité et aux caractéristiques de l'entreprise concernée avec une réflexion critique sans tabous est la condition de l'amélioration de la sécurité par ce moyen.

Le niveau de risque peut être diminué par des mesures visant à :

- limiter la fréquence d'occurrence d'un événement indésirable (en agissant sur les facteurs contributifs de l'événement) = sécurité active-, ou/et ;
- réduire la gravité des conséquences potentielles (en agissant sur les conséquences de l'événement) = sécurité passive-

République du Congo Agence Nationale de l'Aviation Civile 	MODÈLE DE MATRICE D'ÉVALUATION ET D'ATTÉNUATION DES RISQUES	Page: 9 de 10 Révision : 01 Date: 01/09/2025
--	---	---

Les mesures d'atténuation du risque sont alors définies avec les acteurs concernés. Cette étape peut se faire en brainstorming notamment par référence à des pratiques recommandées ou comparaison avec des mesures prises par d'autres exploitants.

Une fois les mesures définies, il convient de réévaluer le risque corrigé en tenant compte de ces mesures.

Un nouveau positionnement dans la matrice définit le caractère acceptable ou non du risque.

On vérifiera que les mesures d'atténuation prises sont conformes aux règles de précautions usuelles prises par l'industrie pour couvrir des cas similaires.

Le processus d'identification exhaustive des dangers, d'évaluation et d'atténuation des risques doit se faire dès la mise en place du SGS et tout au long de son fonctionnement.

Il conviendra périodiquement de renouveler le processus présenté ci-dessus pour tenir compte de la situation de l'organisme qui est amenée à évoluer constamment:

- identifier les nouveaux dangers et/ou ;
- réévaluer les risques associés aux événements dangereux préalablement identifiés et/ou ;
- s'assurer que des risques jugés acceptables n'ont pas évolué "négativement" et/ou ;
- réévaluer l'efficacité des mesures de réduction du risque en place ;

La formalisation du résultat de ce processus peut se faire sous différentes formes.

La cartographie des risques est un moyen parmi d'autres et n'est pas une finalité. En ce sens, elle doit vivre avec le système, ne pas rester figée et s'accompagner d'actions correctives/préventives pour gérer les risques. Les processus de gestion des dangers et des risques peuvent se résumer de la façon suivante :

